

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 31 décembre	
		2017	2016
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>258 786 511</u>	<u>257 251 426</u>
Obligations		173 489 544	172 241 841
BTA		68 611 801	68 534 952
BTZc		10 336 279	9 787 705
Titres de FCC		3 296	204 045
Titres d'OPCVM		6 345 591	6 482 883
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>63 765 720</u>	<u>67 565 070</u>
Placements monétaires		6 957 873	1 957 618
Placements à terme		56 548 327	64 805 718
Disponibilités		259 520	801 734
Créances d'exploitation	7	<u>280 513</u>	<u>284 362</u>
Intérêts à recevoir		280 513	284 362
Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>322 832 745</u>	<u>325 100 858</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	555 331	553 201
Autres créditeurs divers	9	212 336	174 008
Total passif		<u>767 668</u>	<u>727 210</u>
ACTIF NET			
Capital	10	<u>308 440 095</u>	<u>310 374 191</u>
Sommes distribuables		<u>13 624 982</u>	<u>13 999 457</u>
De l'exercice	11	13 624 978	13 998 359
Report à nouveau		3	1 098
Total actif net		<u>322 065 077</u>	<u>324 373 648</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>322 832 745</u>	<u>325 100 858</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le 31 Décembre</u>	
		<u>2 017</u>	<u>2 016</u>
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>13 485 021</u>	<u>13 487 758</u>
• Revenus des obligations		9 252 460	8 855 057
• Revenus des BTA et des BTZc		4 035 093	4 287 966
• Revenus des Titres d'OPCVM et de FCC		197 467	344 735
Revenus des placements monétaires	13	<u>348 993</u>	<u>885 056</u>
Revenus des placements à terme	14	<u>4 454 043</u>	<u>3 175 230</u>
Total des revenus de placement		18 288 056	17 548 044
Charges de gestion des placements	15	(2 208 728)	(2 223 492)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 079 328	15 324 552
Autres charges d'exploitation	16	(1 588 253)	(467 977)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 491 075	14 856 575
Régularisation du résultat d'exploitation		(866 097)	(858 216)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 624 978	13 998 359
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		866 097	858 216
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		333 360	75 884
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		10 515	203 573
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		14 834 950	15 136 033

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 Décembre 2017

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 017	2 016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	14 491 075	14 856 575
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	333 360	75 884
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 515	203 573
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(11 810 942)	(12 380 871)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
Capital	320 506 900	275 037 600
Régularisation des sommes non distribuables	1 167 062	675 026
Régularisation des sommes distribuables	10 318 348	10 129 950
Rachats		
Capital	(322 758 700)	(292 588 100)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 193 233)	(730 855)
Régularisation des sommes distribuables	(13 372 956)	(12 995 578)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 308 571)	(17 716 795)
ACTIF NET		
En début d'exercice	324 373 648	342 090 443
En fin d'exercice	322 065 077	324 373 648
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	3 093 802	3 269 307
En fin d'exercice	3 071 284	3 093 802
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	104,846	104,636
En fin d'exercice	104,863	104,846
TAUX DE RENDEMENT	4,33%	4,41%

NOTES AUX ETAS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la société POS est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc, obligations, etc.), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation, en date d'arrêté, des placements :

(a) Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société POS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement linéaire, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. L'incidence de cet étalement linéaire est portée à l'actif net, parmi les plus ou moins-values potentielles, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

(b) Evaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 décembre 2017, la somme de 258.786.511 DT contre 257.251.426 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement Cumulé des Surcotes/ Décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2017	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés		162 086 474	0	4 834 878	0	166 921 352	51,83%	51,71%
AIL 2013-1	30 000	600 000	-	19 800	-	619 800	0,19%	0,19%
AIL 2014-1	20 000	800 000	-	19 712	-	819 712	0,25%	0,25%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	50 928	-	2 050 928	0,64%	0,64%
AB 2008/15A	10 000	399 970	-	12 824	-	412 794	0,13%	0,13%
AB 2008/20A	30 000	1 650 000	-	56 952	-	1 706 952	0,53%	0,53%
AB 2009/15A	60 000	2 798 400	-	32 064	-	2 830 464	0,88%	0,88%
AB 2010	30 000	1 599 377	-	24 264	-	1 623 641	0,50%	0,50%
AMEN BANK 2011-1	50 000	2 000 000	-	25 920	-	2 025 920	0,63%	0,63%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 000 000	-	14 528	-	1 014 528	0,32%	0,31%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	123 185	6 159 250	-	86 919	-	6 246 169	1,94%	1,93%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	2 000 000	-	100 592	-	2 100 592	0,65%	0,65%
AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	1 000 000	-	6 736	-	1 006 736	0,31%	0,31%
AMENBANK 2016-1 5ANS	40 000	3 200 000	-	21 280	-	3 221 280	1,00%	1,00%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	4 000 000	-	159 584	-	4 159 584	1,29%	1,29%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000	-	98 440	-	3 098 440	0,96%	0,96%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000	-	34 200	-	1 284 200	0,40%	0,40%
ATB SUB 2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 000	2 500 000	-	2 244	-	2 502 244	0,78%	0,78%
ATL 2008/SUBOR	15 000	300 000	-	6 072	-	306 072	0,10%	0,09%
ATL 2011	30 000	1 200 000	-	52 920	-	1 252 920	0,39%	0,39%
ATL 2013-1	20 000	1 200 000	-	45 424	-	1 245 424	0,39%	0,39%
ATL 2013-2	30 260	1 815 600	-	13 460	-	1 829 060	0,57%	0,57%
ATL 2014-1	20 000	800 000	-	37 120	-	837 120	0,26%	0,26%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	222 944	-	4 222 944	1,31%	1,31%
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	110 970	-	3 860 970	1,20%	1,20%
ATL 2015-2	20 000	2 000 000	-	105 312	-	2 105 312	0,65%	0,65%
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	31 936	-	1 031 936	0,32%	0,32%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	249 600	-	5 249 600	1,63%	1,63%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	26 672	-	2 026 672	0,63%	0,63%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	6 273	-	3 006 273	0,93%	0,93%
ATTIJ BANK 2010	20 000	285 680	-	11 952	-	297 632	0,09%	0,09%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	10 360	-	1 010 360	0,31%	0,31%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	3 000 000	-	104 616	-	3 104 616	0,96%	0,96%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	600 000	-	17 952	-	617 952	0,19%	0,19%
BH 2009	25 895	1 393 151	-	166	-	1 393 317	0,43%	0,43%
BH 2013-1	20 000	856 000	-	23 856	-	879 856	0,27%	0,27%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	6 000 000	-	214 032	-	6 214 032	1,93%	1,92%
BNA SUB 2009	50 000	2 332 000	-	74 240	-	2 406 240	0,75%	0,75%
BNA SUB 2017-1	50 000	5 000 000	-	178 400	-	5 178 400	1,61%	1,60%
BTE 2009	41 100	822 000	-	10 226	-	832 226	0,26%	0,26%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	650 000	-	8 832	-	658 832	0,20%	0,20%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	1 100 000	-	47 740	-	1 147 740	0,36%	0,36%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 875 000	-	83 740	-	1 958 740	0,61%	0,61%

BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	1 000 000	-	55 304	-	1 055 304	0,33%	0,33%
BTK 2009	10 703	570 602	-	21 543	-	592 145	0,18%	0,18%
BTK 2012-1	50 000	1 428 750	-	9 280	-	1 438 030	0,45%	0,45%
BTK2014-1 7.45%	20 000	1 600 000	-	4 448	-	1 604 448	0,50%	0,50%
CHO 2009	5 000	125 000	-	680	-	125 680	0,04%	0,04%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	-	22 312	-	422 312	0,13%	0,13%
CIL 2012/2	20 000	400 000	-	17 840	-	417 840	0,13%	0,13%
CIL 2014/1	15 000	600 000	-	16 092	-	616 092	0,19%	0,19%
CIL 2014/2	20 000	1 200 000	-	67 168	-	1 267 168	0,39%	0,39%
CIL 2015/1	15 000	900 000	-	30 180	-	930 180	0,29%	0,29%
CIL 2016/1	10 000	800 000	-	30 248	-	830 248	0,26%	0,26%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	1 000 000	-	31 320	-	1 031 320	0,32%	0,32%
ALW 2013	5 000	100 000	-	3 776	-	103 776	0,03%	0,03%
HL 2013-1	20 000	400 000	-	13 856	-	413 856	0,13%	0,13%
HL 2013-2	22 800	1 824 000	-	90 215	-	1 914 215	0,59%	0,59%
HL 2014-1 7.8%	30 000	2 400 000	-	25 848	-	2 425 848	0,75%	0,75%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	1 500 000	-	9 636	-	1 509 636	0,47%	0,47%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 000	1 000 000	-	48 000	-	1 048 000	0,33%	0,32%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 400	1 040 000	-	49 920	-	1 089 920	0,34%	0,34%
HL 2016-1	10 000	800 000	-	25 080	-	825 080	0,26%	0,26%
HL 2016-1	15 000	1 500 000	-	8 772	-	1 508 772	0,47%	0,47%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	111 840	-	2 111 840	0,66%	0,65%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	60 224	-	2 060 224	0,64%	0,64%
HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	2 000 000	-	1 808	-	2 001 808	0,62%	0,62%
MODERN LEASING 2012	20 000	1 200 000	-	54 192	-	1 254 192	0,39%	0,39%
SERVICOM 2012	5 000	100 000	-	4 312	-	104 312	0,03%	0,03%
STB 2011	45 000	1 284 750	-	58 212	-	1 342 962	0,42%	0,42%
STB2008-16A/1	12 500	546 875	-	17 370	-	564 245	0,18%	0,17%
STB2008-20A/1	40 000	2 200 000	-	72 672	-	2 272 672	0,71%	0,70%
STB2008-25A/1	70 000	4 480 000	-	153 664	-	4 633 664	1,44%	1,44%
STB2010/1 + 0.7%	20 000	600 000	-	20 448	-	620 448	0,19%	0,19%
STB2010/1 5.3%	75 000	3 998 250	-	131 880	-	4 130 130	1,28%	1,28%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	800 000	-	23 776	-	823 776	0,26%	0,26%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	400 000	-	19 392	-	419 392	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2013	15 000	300 000	-	11 232	-	311 232	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	1 200 000	-	17 168	-	1 217 168	0,38%	0,38%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	384 000	-	21 108	-	405 108	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	1 600 000	-	63 920	-	1 663 920	0,52%	0,52%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	1 600 000	-	4 656	-	1 604 656	0,50%	0,50%
Tunisie Leasing 2015-1	30 000	3 000 000	-	119 232	-	3 119 232	0,97%	0,97%
Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	2 000 000	-	64 416	-	2 064 416	0,64%	0,64%
Tunisie Leasing 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 870 000	-	98 452	-	1 968 452	0,61%	0,61%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	1 000 000	-	35 560	-	1 035 560	0,32%	0,32%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	600 000	-	35 080	-	635 080	0,20%	0,20%
UBCI 2013	20 000	1 200 000	-	38 448	-	1 238 448	0,38%	0,38%
UIB 2009 CAT C	100 000	6 000 000	-	129 280	-	6 129 280	1,90%	1,90%
UIB 2011-1	30 000	2 100 000	-	37 128	-	2 137 128	0,66%	0,66%
UIB 2011-2	75 000	2 141 250	-	93 060	-	2 234 310	0,69%	0,69%
UIB 2012-1	41 003	1 756 569	-	86 336	-	1 842 904	0,57%	0,57%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	161 920	-	5 161 920	1,60%	1,60%

UNIFACTOR 2013	20 000	400 000	-	4 848	-	404 848	0,13%	0,13%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	320 000	-	16 198	-	336 198	0,10%	0,10%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	480 000	-	23 726	-	503 726	0,16%	0,16%
II- Titres émis par l'Etat		78 606 469	742 899	6 166 904	0	85 516 272	26,55%	26,49%
Obligations		6 400 000	-	168 192	-	6 568 192	2,04%	2,03%
Emprunt National 2014	80 000	6 400 000	-	168 192	-	6 568 192	2,04%	2,03%
BTA ⁽¹⁾		65 786 469	742 899	2 082 434	-	68 611 801	21,30%	21,25%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 087	(259 724)	292 653	-	8 557 016	2,66%	2,65%
BTA 5,60% -08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	732 162	473 904	-	26 933 566	8,36%	8,34%
BTA 6.7 -04/2028 (12 ANS)	34 071	31 534 882	270 461	1 315 877	-	33 121 219	10,28%	10,26%
BTZc		6 420 000	-	3 916 279	-	10 336 279	3,21%	3,20%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	3 916 279	-	10 336 279	3,21%	3,20%
III- Titres des FCC		3 275	0	22	0	3 296	0,00%	0,00%
FCC1 P2 14/02/2018	1 500	3 275	-	22	-	3 296	0,00%	0,00%
IV- Titres des OPCVM		6 212 302	0	0	133 289	6 345 591	1,97%	1,97%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	(13 918)	521 536	0,16%	0,16%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	89 110	1 441 246	0,45%	0,45%
SICAV TRESOR	30 424	3 051 527	-	-	45 940	3 097 467	0,96%	0,96%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	12 157	1 285 342	0,40%	0,40%
Total		246 908 519	742 899	11 001 805	133 289	258 786 511	80,35%	80,16%

(1) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2017, à 68.611.801 DT et peut être détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/ (Décote) à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement Cumulé des (Surcotes)/ Décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur Comptable (5) + (6)
BTA 6,90% 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 087	8 524 087	(259 724)	8 264 362	292 653	8 557 016
BTA 5,60% 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	732 162	26 459 662	473 904	26 933 566
BTA 6,70% -04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	270 461	31 805 343	1 315 877	33 121 219
Total		69 236 000	(3 449 531)	65 786 469	742 899	66 529 367	2 082 434	68 611 801

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Prix d'acquisition						
+ En début d'exercice (a)	167 567 352	65 786 469	6 420 000	202 886	6 382 076	246 358 782
+ Acquisitions	30 500 000	-	-	325 568	-	30 825 568
- Cessions	-	-	-	-	(169 774)	(169 774)
- Remboursements	(29 580 878)	-	-	(525 179)	-	(30 106 057)
= En fin d'exercice (1)	168 486 474	65 786 469	6 420 000	3 275	6 212 302	246 908 519
Différences d'estimation						
+ En début d'exercice (b)	-	442 021	-	-	100 807	542 828
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(100 807)	(100 807)
+ Plus-values potentielles en fin d'exercice	-	-	-	-	147 207	147 207
- Moins-values potentielles en fin d'exercice	-	-	-	-	(13 918)	(13 918)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	-	-	337 370
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 491)	-	-	-	(36 491)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	-	-	-	-	-
= En fin d'exercice (2)	-	742 899	-	-	133 289	876 188
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début d'exercice (c)	4 674 489	2 306 463	3 367 705	1 160	-	10 349 816
± Intérêts courus à l'achat	-	(1 120 171)	-	-	-	(1 120 171)
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	9 252 460	3 486 519	548 574	4 948	-	13 292 501
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(8 923 879)	(2 590 377)	-	(6 086)	-	(11 520 341)
= En fin d'exercice (3)	5 003 070	2 082 434	3 916 279	22	-	11 001 805
Solde au 31 Décembre 2017 [(1)+(2)+(3)]	173 489 544	68 611 801	10 336 279	3 296	6 345 591	258 786 511
Solde au 31 Décembre 2016 [(a)+(b)+(c)]	172 241 841	68 534 952	9 787 705	204 045	6 482 883	257 251 426

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 décembre 2017, la somme de 6.957.873 DT contre 1.957.618 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2017	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
II- Certificats de dépôt		<u>6 863 015</u>	<u>94 858</u>	<u>6 957 873</u>	<u>2,16%</u>	<u>2,15%</u>
II.1 Titres à échéance supérieure à un an		0	0	0	0,00%	0,00%
II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)		0	0	0	0,00%	0,00%
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)		6 863 015	94 858	6 957 873	2,16%	2,15%
BNA ⁽¹⁾	10	4 910 706	66 591	4 977 296	1,55%	1,54%
UNIFACTOR ⁽¹⁾	1	1 952 310	28 267	1 980 576	0,61%	0,61%
Total		6 863 015	94 858	6 957 873	2,16%	2,15%

⁽¹⁾ Les certificats de dépôt émis par la BNA et par UNIFACTOR présentent les caractéristiques suivantes :

	BNA	UNIFACTOR
Date d'émission :	18/10/2017	09/10/2017
Date d'échéance :	26/01/2018	26/02/2018
Valeur nominale :	5 000 000 DT	2 000 000 DT
Maturité (en jours) :	100	140
Taux d'intérêt :	8,22%	7,90%

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 31 décembre 2017, la somme de 56.548.327 DT contre 64.805.718 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2017	% actif net	% actif
I- Placements à court terme	<u>56 083 000</u>	<u>465 327</u>	<u>56 548 327</u>	<u>17,56%</u>	<u>17,52%</u>
Placements en comptes à terme BNA	56 083 000	465 327	56 548 327	17,56%	17,52%
Total	56 083 000	465 327	56 548 327	17,56%	17,52%

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Avoirs en banque	264 243	2 801 431
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Décaissements non encore comptabilisés	-	-
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(4 503)	(2 000 000)
Sommes à régler :	(100)	(100)
Autres	(100)	(100)
Sommes à encaisser	-	524
Total	259 520	801 734

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2017, le ratio susvisé s'élève à **19,75%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2017	% actif
I- Liquidités	56 807 847	17,60%
<i>I.1- Placements à terme</i>	<i>56 548 327</i>	<i>17,52%</i>
<i>I.2- Disponibilités</i>	<i>259 520</i>	<i>0,08%</i>
II- Quasi-liquidités	6 957 873	2,15%
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	<i>-</i>	<i>0,00%</i>
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	<i>-</i>	<i>0,00%</i>
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	<i>6 957 873</i>	<i>2,15%</i>
Total Général (A) = (I + II)	63 765 720	
Total Actif (B)	322 832 745	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		19,75%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 31 décembre 2017, une valeur comptable de 265.744.384 DT, soit 82,32% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts de FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	6 568 192	68 611 801	10 336 279	-	-	-	-	85 516 272	26,49%
ATL	26 974 303	-	-	-	-	-	-	26 974 303	8,36%
AMEN BANK	26 348 660	-	-	-	-	-	-	26 348 660	8,16%
UIB	17 505 542	-	-	-	-	-	-	17 505 542	5,42%
HANNIBAL LEASE	16 909 199	-	-	-	-	-	-	16 909 199	5,24%
TUNISIE LEASING	14 632 912	-	-	-	-	-	-	14 632 912	4,53%
STB	13 564 121	-	-	-	-	-	-	13 564 121	4,20%
BNA	7 584 640	-	-	-	-	-	4 977 296	12 561 936	3,89%
BH	8 487 205	-	-	-	-	-	-	8 487 205	2,63%
ATB	6 884 884	-	-	-	-	-	-	6 884 884	2,13%
BTE	5 652 842	-	-	-	-	-	-	5 652 842	1,75%
CIL	5 515 160	-	-	-	-	-	-	5 515 160	1,71%
ATTIJARI BANK	4 412 608	-	-	-	-	-	-	4 412 608	1,37%
BTK	3 634 623	-	-	-	-	-	-	3 634 623	1,13%
AIL	3 490 440	-	-	-	-	-	-	3 490 440	1,08%
UNIFACTOR	1 244 773	-	-	-	-	-	1 980 576	3 225 349	1,00%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 097 467	-	-	3 097 467	0,96%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 441 246	-	-	1 441 246	0,45%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	1 285 342	-	-	1 285 342	0,40%
MODERN LEASING	1 254 192	-	-	-	-	-	-	1 254 192	0,39%
UBCI	1 238 448	-	-	-	-	-	-	1 238 448	0,38%
TUNISIE FACTORING	635 080	-	-	-	-	-	-	635 080	0,20%
ATTIJARI LEASING	617 952	-	-	-	-	-	-	617 952	0,19%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	521 536	-	-	521 536	0,16%
CHO COMPANY	125 680	-	-	-	-	-	-	125 680	0,04%
SERVICOM	104 312	-	-	-	-	-	-	104 312	0,03%
EL WIFACK BANK	103 776	-	-	-	-	-	-	103 776	0,03%
FCC BIAT CREDIMMO 1	-	-	-	3 296	-	-	-	3 296	0,00%
Total Général	173 489 544	68 611 801	10 336 279	3 296	6 345 591	-	6 957 873	265 744 384	82,32%

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Intérêts à recevoir	280 513	284 362
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	270 427	271 773
Intérêts courus sur dépôts en banque	10 087	12 588
Titres de créances échus	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total	280 513	284 362

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Gestionnaire (BNA Capitaux)	403 877	402 328
Dépositaire (BNA)	151 454	150 873
Total	555 331	553 201

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Dividendes à payer	29 446	59 228
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	31 288	31 459
Conseil du marché Financier (CMF)	26 230	28 575
Rachats	84 067	19 915
Retenues à la source à payer	-	550
Autres	11 304	4 281
Total	212 336	174 008

NOTE 10 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Capital, au nominal, en début d'exercice		
Montant	309 380 200	326 930 700
Nombre de titres	3 093 802	3 269 307
Nombre d'actionnaires	4 387	4 105
Souscriptions réalisées		
Montant	320 506 900	275 037 600
Nombre de titres	3 205 069	2 750 376
Rachats effectués		
Montant	(322 758 700)	(292 588 100)
Nombre de titres	(3 227 587)	(2 925 881)
Capital, au nominal, en fin d'exercice		
Montant	307 128 400	309 380 200
Nombre de titres	3 071 284	3 093 802
Nombre d'actionnaires	4 612	4 387
Sommes non distribuables		
	317 705	223 629
1- Résultat non distribuable de l'exercice		
	343 875	279 458
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	333 360	75 884
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10 515	203 573
Frais de négociation de titres	-	-
2- Régularisation des sommes non distribuables		
	(26 171)	(55 829)
Aux émissions	1 167 062	675 026
Aux rachats	(1 193 233)	(730 855)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs		
	993 991	770 362
Total	308 440 095	310 374 191

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Résultat d'exploitation	14 491 075	14 856 575
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 499 317	5 963 941
Régularisation lors des rachats d'actions	(7 365 413)	(6 822 157)
Total	13 624 978	13 998 359

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 017	2 016
Revenus des obligations	9 252 460	8 855 057
± Variation des intérêts courus	328 581	(201 841)
+ Coupons d'intérêts échus	8 923 879	9 056 898
Revenus des BTA & BTZc	4 035 093	4 287 966
± Variation des intérêts courus	1 444 716	(9 937 638)
+ Coupons d'intérêts échus	2 590 377	14 225 604
Revenus des Titres de FCC	4 948	13 114
± Variation des intérêts courus	(1 138)	(1 229)
+ Coupons d'intérêts échus	6 086	14 343
Revenus des Titres d'OPCVM	192 520	331 621
Total	13 485 021	13 487 758

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 017	2 016
Revenus des billets de trésorerie	74 636	242 185
± Variation des intérêts courus	(3 905)	(145 377)
+ Coupons d'intérêts échus	78 541	387 563
Revenus des certificats de dépôt	228 646	582 104
± Variation des intérêts courus	94 858	(18 812)
+ Coupons d'intérêts échus	133 788	600 916
Intérêts des comptes de dépôt	45 711	60 767
Total	348 993	885 056

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 017	2 016
Revenus des placements en compte BNA	4 454 043	3 175 230
± Variation des intérêts courus	(100 391)	349 478
+ Coupons d'intérêts échus	4 554 434	2 825 752
Total	4 454 043	3 175 230

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 017	2 016
Rémunération du gestionnaire	1 606 348	1 617 085
Rémunération du dépositaire	602 380	606 407
Total	2 208 728	2 223 492

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 017	2 016
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance due au Conseil du Marché Financier	340 328	342 603
Honoraires du Commissaire aux comptes	30 000	30 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	3 382	5 713
Rémunération du Directeur Général	9 854	9 669
T.C.L.	45 624	40 350
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle ⁽¹⁾	1 114 243	-
Diverses charges d'exploitation	14 822	9 642
Total	1 588 253	467 977

⁽¹⁾ L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société POS se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.114.243 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS :**17.1. Données par action :**

Données par action	2 017	2 016	2 015	2 014	2 013
Revenus des placements	5,955	5,672	5,661	5,293	5,676
Charges de gestion des placements	(0,719)	(0,719)	(0,718)	(0,528)	(0,573)
Revenu net des placements	5,235	4,953	4,943	4,765	5,103
Autres charges d'exploitation	(0,517)	(0,151)	(0,151)	(0,145)	(0,155)
Résultat d'exploitation (1)	4,718	4,802	4,793	4,620	4,948
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,282)	(0,277)	(0,392)	(0,337)	(0,726)
Sommes distribuables de l'exercice	4,436	4,525	4,401	4,283	4,223
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,109	0,025	(0,094)	0,010 *	(0,015)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,003	0,066	0,300	0,127 *	0,027
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(0,001)	(0,000)	(0,002)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	0,112	0,090	0,206	0,136	0,011
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,830	4,892	4,998	4,756	4,959
Résultat non distribuable de l'exercice	0,112	0,090	0,206	0,136	0,011
Régularisation du résultat non distribuable	(0,006)	(0,005)	(0,014)	(0,003)	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,106	0,086	0,192	0,133	0,014
Distribution de dividendes	4,525	4,401	4,282	4,223	3,814
Valeur liquidative	104,863	104,846	104,636	104,325	104,132

* Données retraitées à des fins comparatives.

17.2. Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	2 017	2 016	2 015	2 014	2 013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,68%	0,67%	0,65%	0,50%	0,51%
Autres charges / actif net moyen	0,49%	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,22%	4,20%	3,99%	4,09%	3,79%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**18.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2017 ainsi que les jetons de présence de 2017.

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme (1)	3 382	-	9 854	-	-	-
Jetons de présence (2)	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
Total 2017 [(1) +(2)]	5 882	2 500	12 354	2 500	25 000	25 000

18.2. Transactions avec les autres parties liées :**18.2.1. Nature des relations avec les parties liées :**

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

**B.N.A
CAPITAUX**

En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de **0,40%** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :

B.N.A

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de **0,15%** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Revenus des obligations (*)	-	282 920
± Variation des intérêts courus	-	167 760
+ Coupons d'intérêts échus	-	115 160

Revenus des certificats de dépôt ^(*)	-	155 623
± <i>Variation des intérêts courus</i>	-	66 591
+ <i>Coupons d'intérêts échus</i>	-	89 032
Revenus des placements en compte BNA ^(*)	-	4 454 043
± <i>Variation des intérêts courus</i>	-	(100 391)
+ <i>Coupons d'intérêts échus</i>	-	4 554 434
Intérêts des comptes de dépôt ^(*)	-	45 711
Charges de gestion des placements ^(**)	(1 606 348)	(602 380)
- <i>Rémunération du gestionnaire</i>	(1 606 348)	-
- <i>Rémunération du dépositaire</i>	-	(602 380)
Autres charges d'exploitation	(2 500)	(2 500)
- <i>Jetons de présence</i>	(2 500)	(2 500)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

(*) Montants nets de retenue à la source libératoire calculée au taux de 20%.

(**) Montants incluant la taxe sur la valeur ajoutée non déductible décomptée au taux de 18%.

18.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Soldes en fin d'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Portefeuille-titres	-	7 584 640
<i>Obligations</i>	-	7 584 640
Placements monétaires et disponibilités	-	61 785 143
<i>Placements monétaires</i>	-	4 977 296
<i>Placements à terme</i>	-	56 548 327
<i>Disponibilités</i>	-	259 520
Créances d'exploitation	-	10 087
<i>Intérêts à recevoir</i>	-	10 087
Opérateurs créditeurs	(403 877)	(151 454)
<i>Rémunération du gestionnaire à payer</i>	(403 877)	-
<i>Rémunération du dépositaire à payer</i>	-	(151 454)
Autres créditeurs divers	(2 500)	(2 500)
<i>Administrateurs - Jetons de présence à payer</i>	(2 500)	(2 500)

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV "POS" (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 322.832.745 DT et un résultat de l'exercice de 14.834.950 DT ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

3- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

4- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

5- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'**article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'**article 270** du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année représentent, au 31 décembre 2017, une proportion de **19,75% de l'actif** de la société POS, soit 0,25% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 7 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société POS est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", perçoit une commission de gestion. Fixée initialement à 0,25% de l'actif net quotidien, ladite commission a été portée, par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, à 0,4% de la même assiette et ce à partir du 2 février 2015.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 1.361.312 DT hors TVA, soit 1.606.348 DT TVA incluse.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société POS. Elle est chargée à ce titre de :

- ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
- ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 510.492 DT hors TVA, soit 602.380 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président du Conseil d'Administration fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.

2. La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	3 382	-	9 854	-
TOTAL	3 382	-	9 854	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 7 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI